

## ABONNEMENT

## Saumur

Un an . . . . .	25 fr.
Six mois . . . . .	13
Trois mois . . . . .	7

## Poste

Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8

## On s'abonne

## A SAUMUR

Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

## POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

## INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . . .	20
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers, — . . . . .	75

## RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication  
des insertions reçues et même payées,  
sauf restitution dans ce dernier cas ;  
Et du droit de modifier la rédaction  
des annonces.

Les articles communiqués doi-  
vent être remis au bureau du  
journal la veille de la reproduc-  
tion, avant midi.

Les manuscrits déposés ne  
sont pas rendus.

## On s'abonne

## A PARIS

A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-  
poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 5 JANVIER

Les élections sénatoriales  
DU 4 JANVIER 1891

**Seine.** — MM. de Freycinet, Poirrier, Tolain, Ranc et Lefèvre, républicains, élus.  
**Côte-d'Or.** — M. Joigneaux, rép., élu.  
**Nord.** — M. Maxime Lecomte, rép., élu.  
**Orne.** — MM. Libert, Poriquët et de la Sico-  
tière, conservateurs, élus.  
**Pas-de-Calais.** — MM. Huguet, Desprès,  
Bouillez et Camescasse, rép., élus.  
**Puy-de-Dôme.** — MM. Gaillard, Gomot,  
Guyot-Lavaline et Barrière, rép., élus.  
**Basses-Pyrénées.** — MM. Barthe, Haulon et  
Vignancourt, rép., élus.  
**Pyrénées-Orientales.** — MM. Arago et  
Édouard Vilar, rép., élus.  
**Hautes-Pyrénées.** — MM. Jean Dupuy et  
général Deffis, rép., élus.  
**Haut-Rhin (Belfort).** — M. le docteur Fréry,  
rép., élu.  
**Rhône.** — MM. Édouard Millaud, Guyot,  
Munier et Perras, rép., élus.  
**Haute-Saône.** — MM. Brusset et Lœvrey, rép.,  
élus.  
**Saône-et-Loire.** — MM. Demôle, Mathé et  
Martin, rép., élus.  
**Sarthe.** — MM. Lemonnier, Leporcher et Cor-  
delet, rép., élus.  
**Savoie.** — MM. Forest et Gravier, rép., élus.  
**Haute-Savoie.** — MM. Chardon et Chau-  
montel, rép., élus.  
**Seine-Inférieure.** — MM. Lesouef, Casimir  
Perier, Dautresme et Waddington, rép., élus.  
**Seine-et-Marne.** — MM. Foucher de Careil  
et  
**Deux-Sèvres.** — MM. Garran de Balzan et  
Léo Aymé, rép., élus.  
**Seine-et-Oise.** — MM. Maze, Journault, Ma-  
ret et Decauville, rép., élus.  
**Somme.** — MM. Jametel, Dauphin et Frédé-  
ric Petit, rép., élus.  
**Tarn.** — MM. Barbey et Bernard Lavergne,  
rép., élus.  
**Tarn-et-Garonne.** — MM. Garrisson et Rol-  
land, rép., élus.  
**Var.** — MM. Anglès et Magner, rép., élus.  
**Vaucluse.** — MM. Guérin et Gent, rép.,  
élus.  
**Vendée.** — MM. de Béjarry, Biré et Halgan,  
conservateurs, élus.  
**Vienne.** — MM. Thézard, Couteaux et Sa-  
lomon, rép., élus.  
**Haute-Vienne.** — MM. Teisserenc de Bort,  
Donnet et Pélicot, rép., élus.  
**Vosges.** — MM. Brugnot, Jules Ferry et  
Kiener, rép., élus.  
**Yonne.** — MM. Guichard et Coste, rép., élus.  
**Algérie (département d'Oran).** — M. Jac-  
ques, rép., élu.

## L'EMPRUNT

Le Journal officiel publie le décret et l'ar-  
rêté fixant la date et les conditions de l'em-  
prunt.

Une souscription publique sera ouverte le

samedi 10 janvier 1891, au matin, et close le  
soir même, pour la réalisation d'une somme de  
869,488,000 fr. en rente 3 p. 100.

Il ne sera admis aucune liste de souscrip-  
tions.

Les souscriptions seront reçues :  
A la caisse des trésoriers-payeurs généraux  
et des receveurs particuliers des finances ;

A la caisse du percepteur de la ville, dans  
les chefs-lieux d'arrondissement où il n'y a pas  
de receveur des finances ;

A la caisse des percepteurs qui auraient été  
désignés par le ministre des finances.

Le versement du prix des rentes attribuées  
sera effectué comme il suit :

Le jour de la sous- cription . . . . .	45 fr.	»	par 3 fr. de rente
A la répartition . . . . .	45	»	—
Le 1 <sup>er</sup> avril 1891 . . . . .	45	»	—
Le 1 <sup>er</sup> juillet 1891 . . . . .	45	»	—
Le 1 <sup>er</sup> janvier 1892 . . . . .	45	»	—
Le 1 <sup>er</sup> juillet 1892 . . . . .	47	55	—

Total . . . . . 92 fr. 55 par 3 fr. de rente

Art. 8. — Les intérêts courus sur les verse-  
ments effectués avant la libération complète  
des titres seront déduits des versements suc-  
cessivement exigibles.

Le montant des intérêts est fixé ainsi qu'il  
suit :

Au 1 <sup>er</sup> avril 1891 . . . . .	0 fr. 15	par 3 fr. de rente	
Au 1 <sup>er</sup> juillet 1891 . . . . .	0	30	—
Au 1 <sup>er</sup> janvier 1892 . . . . .	4	05	—
Au 1 <sup>er</sup> juillet 1892 . . . . .	4	20	—

## INFORMATIONS

Plusieurs journaux républicains publient la  
note suivante :

« M. Carnot a donné récemment audience  
au maire de Saint-Brieuc qui venait, au nom  
du Conseil municipal de cette ville, le prier  
de visiter la Bretagne et de faire coïncider son  
voyage avec l'époque du concours régional de  
Saint-Brieuc.

» Le Président de la République s'est mon-  
tré très heureux de la démarche faite auprès  
de lui. Il a remercié les visiteurs et leur a as-  
suré que son désir formel était de faire, sous  
peu, un voyage en Bretagne. Mais il leur a  
exprimé le regret de ne pouvoir en fixer dès  
maintenant la date. »

Le colonel Peigné, qui fut sous-chef de cabi-  
net des généraux Thibaudin et Boulanger, en  
1883 et en 1886, est nommé directeur de la  
poudrière du Bouchet.

## MORT DU DIRECTEUR DES FRÈRES DE BORDEAUX

On mande de Bordeaux, 3 janvier :  
« Les obsèques du frère Iblasius, direct ur  
du pensionnat des Frères des écoles chrétiennes  
de Bordeaux, qui possède 800 élèves, ont  
été célébrées ce matin. La cérémonie a provo-  
qué une splendide manifestation en faveur des  
Frères. Le mouvement populaire a été si consi-  
dérable que les autorités se sont associées au  
deuil public.

» Le recteur de l'Académie, l'inspecteur  
primaire, le maire de Bordeaux, le préfet de la

Gironde, les généraux Ferron, Philebert et  
Béhague, les colonels des régiments en garni-  
son à Bordeaux, des magistrats, des avocats,  
des officiers, les représentants du haut com-  
merce et plus de 40,000 personnes suivaient  
le char des pauvres sur lequel était le cercueil.  
Plusieurs discours ont été prononcés. »

## Prescience

« L'avantage d'un pays libre (République)  
» est que les revenus y sont mieux adminis-  
» trés ; mais, lorsqu'ils le sont plus mal,  
» l'avantage d'un Etat libre est qu'il n'y a  
» point de favoris ; mais quand cela n'est pas,  
» et qu'au lieu des amis et des parents du  
» prince, il faut faire la fortune des amis et  
» des parents de tous ceux qui ont part au  
» gouvernement, tout est perdu ; les lois sont  
» éludées plus dangereusement qu'elles ne  
» sont violées par un prince qui, étant tou-  
» jours le plus grand citoyen de l'Etat, a le  
» plus grand intérêt à sa conservation. »

Lorsque Montesquieu écrivait ces lignes du  
chapitre IV des *Considérations sur la gran-  
deur et la décadence des Romains*, ne donnait-  
il pas la preuve que les grands penseurs ont  
souvent sur l'avenir des vues d'une étonnante  
justesse ? Est-il une ligne de cet extrait qui  
ne s'applique merveilleusement au régime ac-  
tuel et la réflexion qui les termine n'est-elle  
pas plus vraie que jamais ?

## CRIMINALITÉ EN 1888

Nombre des accusés jugés par les cours d'assises . . . . .	4.258
Moins de 16 ans . . . . .	29
16 à 21 ans . . . . .	554
Nombre des prévenus jugés par les tribunaux correctionnels . . . . .	228.214
Moins de 16 ans . . . . .	8.468
16 à 21 ans . . . . .	29.320
Suicides . . . . .	8.454
Moins de 16 ans . . . . .	65
16 à 21 ans . . . . .	383
21 à 25 ans . . . . .	413
25 à 30 ans . . . . .	548

## LA FUITE DE PADLEWSKI

On écrit de Constantinople :

« D'après une version au *Temps*, de nom-  
breux caractères de vraisemblance, Odessa au-  
rait été une des étapes de l'odyssée rapide de  
Padlewski. L'assassin du général Séliverstoff se  
serait dit, avec assez de raison, qu'on le cher-  
cherait partout ailleurs qu'en Russie. Il aurait  
passé dans ce riche port de la mer Noire plu-  
sieurs jours, y aurait conféré avec les mem-  
bres de son parti et finalement il se serait em-  
barqué le 23 courant à bord d'un bateau an-  
glais en route pour Liverpool.

Le bateau avait déjà quitté le port depuis  
deux heures, quand la police russe s'aperçut  
qu'elle avait manqué sa proie. Sans retard, on  
lança une dépêche à l'ambassade de Russie à  
Péra. Depuis quelques jours d'ailleurs, de  
nombreux agents de la police secrète russe  
étaient dans la capitale du padischah, traquant  
des nihilistes qu'on savait être réunis ici. A  
l'heure où le bateau anglais dont je n'ai pu sa-  
voir le nom parut à la station de Kavak au

port du Bosphore, il se vit cerné par une flot-  
tille de barques portant des agents des polices  
russe et turque.

Padlewski, à qui tout ce remue-ménage avait  
inspiré de légitimes soupçons, se rendit dans  
la cabine du capitaine, lui avoua tout et lui  
payant le prix supplémentaire de son voyage  
pour Liverpool, lui déclara qu'il renonçait à  
descendre à Constantinople, comme ç'avait été  
d'abord son intention. Un agent supérieur de  
la police turque monta à bord du bateau an-  
glais et demanda au capitaine s'il n'avait pas  
un voyageur à destination de Constantinople.

— Aucun, répondit le capitaine.

— Mais pourtant nous avons une dépêche.

— Je me moque de vos dépêches, répliqua  
vivement le capitaine ; tous mes voyageurs sont  
pour Liverpool. Et maintenant, ajou-ait-il d'un  
ton bref, vous allez me faire le plaisir de quit-  
ter mon bord au plus vite. Les Turcs s'exécutè-  
rent, le capitaine fit donner un coup de sif-  
flet et partit à toute vapeur pour les Darda-  
nelles.

Il aurait pu être arrêté à cette station, mais  
il fallait pour cela l'autorisation formelle de sir  
William White, qui fut demandée et nettement  
refusée.

Tout cela se passait mercredi dans la mati-  
née ; à l'heure qu'il est, Padlewski vogue vers  
les rivages de la libre Angleterre. »

## ÉTUDE

## DES

## Terrains vignobles du Saumurois

Pour l'adaptation des vignes américaines

(Suite et fin)

## COMMUNE DE BRÉZÉ

Terrain crétacé inférieur

Clos de M. Chaveleau

1<sup>re</sup> tranchée. — Terrain calcaire, peu de sol.  
Attendre. Si le sol était un peu profond, on  
pourrait essayer le *Jacquez*. Cette tranchée  
représente la généralité des terrains de Brézé.

Clos de la Ripaille, à M. Dutertre

4<sup>re</sup> tranchée. — Sol de craie mal décompo-  
sée, sous-sol calcaire, tuffeau à 0<sup>m</sup>60. Essayer  
le *Jacquez*.

2<sup>o</sup> tranchée (au bas du clos). — Terrain  
très calcaire, avec peu de sol. Attendre.

Clos Montagnac, à M. Dutertre

4<sup>re</sup> tranchée. — Terrain sablonneux, grave-  
leux, maigre, au fond à 1 mètre existe une  
couche d'argile. *Rupestris*.

Clos de la Garenne, à M. Chaluan

1<sup>re</sup> tranchée. — Terrain sablonneux, maigre,  
rouge. Employer le *Rupestris*.

Clos du château de Meigné, à M. Perrault

1<sup>re</sup> tranchée. Le Vida. — Terrain sablon-  
neux et maigre, grès en formation. *Rupestris*.

2<sup>o</sup> tranchée. Les Bouillards. — Argile noire  
et rougeâtre, terrain siliceux. *Jacquez* ou *Ru-  
pestris*.

3<sup>o</sup> tranchée. Les Terriers. — Terrain cra-  
yeux semblable à de la chaux cuite et éteinte.  
Attendre.

4<sup>o</sup> tranchée (vigne du plateau). — Molasse,  
terrain ressemblant à certain terrain du Midi  
de la France. Essayer le *Jacquez* ou le *Cham-  
pin*.

5<sup>e</sup> tranchée. — Terrain marneux, calcaire. Essayer le *Champin* ou le *Jacquez*.

6<sup>e</sup> tranchée. — Terrain profond, renfermant des nodules calcaires. *Jacquez*.

7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> tranchée. — Beaucoup de grès, terrains ferrugineux. *Rupestris*.

9<sup>e</sup> tranchée (vigne Ernest). — Terrain argileux, un peu calcaire. *Jacquez*.

10<sup>e</sup> tranchée. — Mélange de crétacé supérieur et de tertiaire inférieur. Mélange d'argile et de chaux, sans profondeur. Attendre.

11<sup>e</sup> tranchée. Petit Meslier. — Terrain mélangé de parties calcaires. Essayer le *Jacquez* ou le *Champin*.

12<sup>e</sup> tranchée. Grand Meslier. — Terrain très humide, composé de marne presque pure. Attendre.

13<sup>e</sup> tranchée. Terre des Noyers. — Terrain argileux et imprégné de chaux. Essayer le *Jacquez*.

14<sup>e</sup> tranchée (pièce du Petit-Moulin). — Terrain argileux et sablonneux. Essayer le *Jacquez* ou le *York-Madeira*.

15<sup>e</sup> tranchée. — Sable blanc, surmontant des grès pourris rouges. *Rupestris*. Si le terrain est humide, prendre le *Solonis*.

#### COMMUNES DE MONTREUIL-BELLAY ET DE MÉRON

Montreuil-Bellay : terrain crétacé, inférieur au sud ; terrain jurassique au nord ; alluvions dans la vallée du Thouet. — Méron : terrain jurassique.

1<sup>re</sup> tranchée. Plaine de Méron. — Terrain rouge à la surface ; calcaire blanc, dur. *Jacquez*.

2<sup>e</sup> tranchée. — Calcaire blanc. *Jacquez*.

Dans la plaine au-dessous de Méron, vers Loudun, où le sol est composé de terres rouges, profondes et riches, prendre le *Riparia*. — Lorsque le terrain n'est pas profond, prendre le *Rupestris*.

3<sup>e</sup> tranchée. Clos à M. Hacault. — Terrain jurassique le long du chemin de fer, calcaire très dur, excellent pour les plants américains. *Rupestris*.

4<sup>e</sup> tranchée. Clos des Aiguetteries. Plaine de Montreuil vers Thouars. — Terrain très argileux et peu riche, mêlé de pierres blanches ou rougeâtres, dures. Essayez le *Jacquez*.

(A suivre.)

## NOUVELLES MILITAIRES

### LES TRANSFORMATIONS D'UN RÉGIMENT

En 1569, l'infanterie française est organisée en régiments sous le nom de gardes-françaises. Parmi ces régiments se trouvaient ceux de Picardie, de Piémont, de Champagne, de Navarre, qui portaient le nom de vieilles bandes.

En 1684, trente nouveaux régiments sont créés et prennent le nom des provinces dans lesquelles ils sont recrutés. Parmi ces nouveaux régiments se trouvent celui de Saintonge, formé avec des compagnies du régiment de Navarre.

Après avoir pris part à toutes les guerres de l'époque, le régiment de Saintonge est désigné, en 1762, pour être affecté au service des ports et des colonies et tient garnison à la Guyane et à la Guadeloupe. Rentré en France en 1768, il est envoyé en Amérique en 1780 et prend part à toute la guerre de l'Indépendance, il rentre en France en 1783.

En 1791, les noms des régiments sont remplacés par des numéros, et le régiment de Saintonge prend le n° 82 dans le classement des régiments par rang d'ancienneté.

En 1793, les régiments sont transformés en demi-brigades, et un bataillon du 82<sup>e</sup> forma la 152<sup>e</sup> demi-brigade avec un bataillon de volontaires de la Marne et le 6<sup>e</sup> bataillon des volontaires du Rhin. La 82<sup>e</sup> demi-brigade, formée en 1799, devient 82<sup>e</sup> de ligne en 1803, lors du rétablissement de l'organisation régimentaire. Licencié en 1815, ses débris aident à former la 7<sup>e</sup> légion du Jura, lors de l'organisation des 86 légions départementales.

En 1820, les légions départementales sont réorganisées en régiments, et la 7<sup>e</sup> légion du Jura devient 7<sup>e</sup> régiment d'infanterie légère.

En 1834, les régiments d'infanterie légère sont transformés en régiments de ligne, et le 7<sup>e</sup> léger devint définitivement 82<sup>e</sup> de ligne, et est le régiment actuel de ce numéro.

Cette transformation successive que nous venons d'indiquer pour un régiment, s'applique à la plupart de nos régiments actuels d'infanterie.

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

### M<sup>sr</sup> Freppel à Saumur

M<sup>sr</sup> l'évêque d'Angers est venu hier à Saumur, pour présider, ainsi que nous l'avions annoncé, une réunion générale des membres de l'œuvre de Notre-Dame du Travail. Comme toujours, l'arrivée de l'éminent évêque d'Angers avait suffi pour attirer une affluente considérable, empressée d'entendre quelque allocution magistrale non moins brillante par le style choisi qu'élevée par la justesse des pensées.

L'église était trop étroite pour contenir la foule des fidèles accourus de toutes les paroisses. Les membres associés occupaient le sanctuaire et la nef. Monseigneur a été reçu au bas de l'église par le clergé de la ville, les chefs de dizaines portant l'étendard de l'association, la bannière et la statue de saint Dominique. Le cortège, précédé de ces emblèmes, a conduit Sa Grandeur au pied de l'autel.

Ces mêmes chœurs d'hommes que nous sommes habitués à entendre aux messes mensuelles étaient groupés de nouveau près de la chaire et chantaient le *Magnificat* auquel répondaient, de la tribune de l'orgue, un autre

chœur de chanteuses. A la fin de la messe, c'est le cantique *Ouvriers, soyez chrétiens*, qui a été enlevé par toute l'assistance avec un élan magnifique.

La messe a été dite par M. l'abbé Béchet, supérieur de l'Institution Saint-Louis. Monseigneur était assisté de MM. les chanoines Grimault et Chevallier.

Après l'évangile, l'évêque d'Angers est monté en chaire. S'adressant à l'association ouvrière et prenant pour texte : *l'ouvrier sera glorifié dans ses œuvres*, l'éminent orateur a développé, avec la netteté et la sûreté de doctrine qui lui sont familières, l'*harmonie du travail manuel avec l'Église*.

Dieu, en créant le monde, a-t-il dit, a voulu en quelque sorte que son développement fût laissé à l'homme.

Il a daigné en faire son compagnon dans la continuation de son œuvre. Les germes dormiront au sein de la terre, jusqu'à ce qu'une main les fasse éclore ; les métaux seront ensevelis au plus profond de ses entrailles, l'homme, par son travail, les en retirera, et les fera servir à l'embellissement de ce monde. Il extraira les blocs de granit ; il les polira, et les enveloppant, pour ainsi dire, de son intelligence, leur donnera comme un reflet de vie. Les restes éteints des volcans, enfouis à d'immenses profondeurs, en seront retirés, et l'homme en fera le plus puissant levier de l'industrie. Dieu donc a consacré le travail manuel, en voulant qu'il fût associé au développement de la création.

S'il nous est possible d'être réunis ici, comme des frères, qui a posé les bases de cette église et les assises de ces tours monumentales qui semblent porter au ciel les louanges de la terre ? Qui a forgé, ciselé ce tabernacle, décoré ces murailles, orné de si riches couleurs ces vitraux ? le travail, et l'on peut dire que, depuis le baptistère jusqu'à l'autel, tout a été fait et exécuté par la main de l'homme.

Plus tard, le Créateur a encore ennobli le travail en plaçant son fils dans l'atelier de Joseph et mettant entre ses mains les outils du charpentier.

Mais si le travail manuel est si grand devant Dieu, il faut que l'ouvrier le sanctifie par sa conduite loyale, sa vie de famille, sa fidélité aux vrais principes et à la religion.

Laissez aux impies, et il en est malheureusement un grand nombre dans cette ville de Saumur, laissez leurs horizons étroits, leurs espérances limitées à la terre, leurs croyances qu'ils veulent borner à la vie présente et leurs regrets stériles en face de la tombe. La religion, en ennoblissant le travail manuel, a vu de grands hommes, comme saint Eloi, approcher le trône et retourner ensuite à son enclume, saint Isidore à sa charrue, saint Crespin et saint Fiacre à leurs travaux.

Les saint Benoist, saint Bruno, saint Ber-

nard et les Riancey mettaient en tête de leurs règles monastiques la prière et le travail. Ce sont les labours de votre corporation de saint Dominique qui, en tournant les grains du rosaire, ont formé comme une couronne de roses aux pieds de Notre-Dame du Travail.

L'ouvrier sera ainsi glorifié dans ses œuvres, non seulement sur la terre, à son foyer domestique, mais aussi dans la gloire éternelle.

Dans l'après-midi, Monseigneur a visité les divers patronages de Saumur : Notre Dame du Fort à Saint-Pierre, Saint-Joseph à Nantilly et Saint-François de Sales à la paroisse de la Visitation. Partout son entrée a été saluée de vivats chaleureux. Dans chaque établissement, il lui a été adressé quelques paroles de bienvenue, dans lesquelles reflétaient surtout les sentiments d'admiration pour son courage et son ardeur à défendre partout et en toutes circonstances les droits de la justice et de la religion.

Monseigneur, dans ses quelques mots de réponse, félicitait les directeurs des résultats obtenus, donnait des paroles d'encouragement aux jeunes gens, les exhortant à suivre les conseils de leurs dignes pasteurs afin de devenir sous leur conduite des hommes dévoués au bien, et de vieillir pour l'honneur et la gloire de la cité.

Le temps filait trop rapidement. Partout, Monseigneur a dû abrégé une visite qu'il eût voulu prolonger. Mais ses moments étaient comptés. Au patronage de la Visitation, qui avait réuni une partie de la population de cette paroisse et tous les ouvriers qui avaient concouru à l'édification du local, Monseigneur s'est arraché avec peine des groupes, heureux de lui faire cortège et de lui présenter leurs respectueux hommages.

A 4 heures 11 minutes, M<sup>sr</sup> Freppel reprenait le train pour rentrer à Angers où de nouveaux labours l'attendaient.

### Élection à la Chambre consultative des Arts et Manufactures de Saumur

Série sortante :

MM. Picherit, 64 voix, élu ; Vinsonneau, 63, élu ; Girard (Achille), 66, élu ; Bourguignon, 56 ; Mignon, 2 ; Lemoine, 35 ; Coquebert de Nenville, 26 ; Mayaud (Louis), 32 ; Poisson (Charles), 33 ; Carichou, 1 ; Hubert, 1 ; Mauriceau-Delaunay, 1 ; Combié, 1 ; Forgé, 2 ; G. Terrien, 1 ; Luard, 1.

En remplacement de M. Thoreau :

MM. Mignon, 64 voix, élu ; Joubert, 30 ; Luard, 1 ; Vinsonneau, 1 ; Coutard, 1 ; blancs, 2.

### Élection à la Chambre de Commerce d'Angers

Inscrits, 439 ; votants, 93.

Série sortante :

MM. Bonnet-Allion, 85 voix, élu ; Prieur, 85, élu ; Bessonneau, 85, élu.

## BÉBÉ - ROSE

Par André GODARD

### III

Au collège, on l'appelait Bébé-rose, et le nom lui resta plus tard.

Bien qu'ils l'aimassent, en général, pour son fonds d'optimisme et de douceur, ses camarades avaient malicieusement exprimé par un sobriquet ce qu'il y avait d'un peu mièvre chez ce garçon rose et joufflu, à la mâchoire saillante et sensuelle, aux lèvres entr'ouvertes d'un vague sourire. D'épaisses moustaches noires, soigneusement brossées, virilisaient seules cette tête à la Greuze.

Il avait l'allure paresseuse, le geste lent et câlin.

Les pensums pleuvaient sur lui sans troubler l'indolence de ce gros garçon rieur et peu nerveux. En rhétorique, il était incapable de traduire deux lignes de César ; seules, les mathématiques et les langues vivantes l'intéressaient, son peu d'activité intellectuelle tendant vers les études purement pratiques.

Désintéressé des prix, Remo passait les créations à organiser des paris sur les compositions ; il jouait les premiers gagnant ou placés, important ainsi jusque sur la cour du collège ses mœurs instinctives de sportsman.

Les courses sont rares en province, mais Remo avait les cirques. Il y passait des soirées d'ivresse, s'enthousiasmant, au rythme de l'orchestre, pour la souplesse d'une écuyère ou les évolutions gracieuses d'un cheval.

Il répondit un jour à son professeur qui l'interrogeait sur le choix d'une carrière, que son idéal eût été de se faire comptable dans un cirque, sans la crainte de mécontenter sa famille. Le professeur réfléchit longtemps sur le sens de cette réponse, et ne parvint pas à la comprendre. Elle résumait pourtant à merveille les principaux traits du caractère de Remo : la passion de la liberté nomade, le goût des sports et l'instinct financier ; car il y avait encore en lui un peu de l'étoffe d'un homme d'affaires ; longtemps après sa sortie du collège, parmi les hasards de la vie de joueur, alors que la sujétion d'une besogne commandée l'eût épouventé, Remo continuait toujours de noter régulièrement ses dépenses. Il risquait tout son or sur un cheval, sur une

carte, et tenait ensuite des comptes comme un caissier. Le matin, au saut du lit, après une toilette minutieuse, il s'essayait à sa table, se limait les ongles, allumait une cigarette et commençait sa comptabilité de la journée : tant pour le restaurant, tant pour les plaisirs, et tant pour les affaires, c'est-à-dire le jeu ou les courses ; il s'ouvrait des crédits et amortissait d'anciennes dettes avec les nouvelles.

Il eût fait un excellent rapporteur au budget.

Malheureusement, M. van Derben ne le comprit pas ; au lieu de diriger son fils vers la Chambre, il le dirigea vers la caserne.

La famille de Bébé-rose habitait Amiens. Il était venu passer son baccalauréat à Paris sous le prétexte que les examens étaient plus sérieux, et naturellement s'était fait recalculer sur toute la ligne.

L'idée l'épouvanta de reparaitre devant ses parents après l'échec ; il redoutait les colères froides de son père, le vieux gentilhomme flamand, pauvre et dur, tout au devoir. Remo tenait peu du caractère paternel ; sa mère, une Espagnole née aux Antilles, lui avait transmis au contraire, outre son prénom, son tempérament voluptueux et faible, son idéal de vie

facile. Aussi Bébé-rose gardait-il à sa mère un culte idolâtre fait des souvenirs d'une enfance gâtée, et du regret des câlineries et des tendresses enveloppantes. Lui, le flâneur insouciant, mais tout de douceur et de faiblesse, pleurerait au moindre reproche lu dans ses yeux.

Elfrayé donc par le pressentiment des scènes de famille qui eussent troublé son habituelle quiétude, Remo résolut de rester quelques jours à Paris. Il toucha les soixante francs de son examen raté et courut les risquer à Longchamps sur un outsider à dix contre un. Il gagna trente louis ; ce premier succès l'encouragea. Un mois durant, Remo s'initia à la vie parisienne, passant ses soirées au boulevard, et ses journées sur les hippodromes. Presque sur tous il gagna d'abord, grâce à la veine et à son instinctive prudence. Maintenant que le gros coup était risqué, il serrait son jeu, scrutait longuement la cote, prenait placés les grands favoris.

En attendant que la fortune lui permit d'élargir ses affaires, de figurer au pavillon et au pesage, il piétinait sur la pelouse, amusé d'eux-mêmes par le mon le pittoresque et bohème qu'il y voyait.

En remplacement de M. Thoreau :  
M. Eug. Coutard, 83 voix, élu; Liénard, 4;  
blanc, 4.

#### THÉÂTRE DE SAUMUR

La représentation de *Carmen* ne pouvant avoir lieu par suite d'une indisposition constatée de M<sup>lle</sup> Pauline Rocher, la direction a fait monter *Lucie de Lammermoor*.

M. Dutréy, l'excellent ténor, et M<sup>me</sup> Cheminée, notre première chanteuse, obtiendront, dans le remarquable ouvrage de Donizetti, le succès qu'ils sont en droit d'attendre.

Espérons qu'aujourd'hui la température plus clémente permettra aux habitués de reprendre le chemin du théâtre.

#### PUBLICATIONS DE MARIAGE

Victor Colombel, coiffeur (veuf), et Anne-Marie-Perrine Rocher, journalière, tous deux de Saumur.

Alphonse-Valentin Létourneau, épicier, et Camille-Clémentine Latreille, sans profession, tous deux de Saumur.

Joseph Perceval, sous-maître de manège à l'École de cavalerie, et Louise-Rose Renault, sans profession, tous deux de Saumur.

Eugène-Marie Lainzin, cocher, et Joséphine-Marie Biavenue, femme de chambre, tous deux de Saumur.

Pierre-Léon Vallet, employé de commerce, et Jeanne-Marie-Madeleine Soulas, sans profession, tous deux de Saumur.

Georges-Édouard Bone, cocher, et Jeanne-Marie Souliman, couturière, tous deux de Saumur.

#### ACTE DE DÉVOUEMENT

Lundi dernier, vers 10 heures du soir, le nommé Pierre Gauriau, employé à l'octroi de Saumur, étant de service de nuit au bureau du Pont-Foucharde, aperçut une voiture dont le cheval, lancé au galop, n'avait pas de conducteur; il s'élança à la tête et fut assez heureux pour l'arrêter.

Après avoir constaté que le propriétaire de la voiture était un sieur Michel, marchand de meubles, Gauriau détela le cheval et le surveilla jusqu'à minuit. Un camarade du propriétaire vint alors le réclamer.

L'animal, échappé d'une auberge située près du Coudray, s'était rendu sans conducteur à une allure désordonnée jusqu'à Saumur.

Toutes nos félicitations à cet employé d'octroi pour un tel acte de courage qui a bien droit à une récompense.

#### LES FAMILLES DE SEPT ENFANTS

La loi qui exonère de la contribution personnelle mobilière les père et mère de sept enfants légitimes ou reconnus ne sera pas appliquée en 1891, comme elle l'a été jusqu'ici. Des familles très riches se trouvaient, en effet,

C'était la foule des petits parieurs, des sports-women aux robes délabrées, aux faces simiesques et dont les mains fouillaient févreusement leurs sacoches ou griffonnaient des chiffres sur un carnet; c'étaient les pronostiqueurs, brailards ou insinuants, à qui les gogos payent vingt sous des noms de favoris que tous les journaux donnent gratis.

Après deux semaines de gain, le jeune homme put fuir cet enfer des décaqués et savourer le repos des tribunes, parmi les élégantes toilettes des grandes mondaines.

Il connut bientôt tous les champs de courses, la prairie de Longchamps avec son moulin, sa tour crénelée donnant des illusions de val romantique; puis la piste compliquée d'Auteuil; le parc anglais de Saint-Onen; le gai coin de fleuve de Maisons-Laffitte; la clairière de Saint-Germain en forêt; et encore le bassin coquet, peuplé de cygnes, les massifs en fleurs de la Marche.

Il s'en moquait un peu, maintenant, de son examen raté! L'avenir lui apparaissait, souriant et bleu, en des rêves de fortune démesurée. Qu'était-ce encore ce misérable gain des courses? Ses illusions de joueur et ses instincts de brasseur d'affaires lui laissaient entrevoir de

exonérées et les charges qu'elles ne supportaient plus retombaient sur les autres.

Pour bénéficier de la loi pendant l'année 1891, il faudra que les sept enfants soient tous mineurs et que le principal de la contribution ne dépasse pas 40 francs. De cette façon on ne s'exposera pas à exonérer de riches propriétaires. De plus, les contribuables seront exonérés, au lieu d'être rayés du rôle des contributions.

#### LA FIN DES BATAILLONS SCOLAIRES

Nous lisons dans la *France Militaire* :

« Dans sa dernière séance, le Conseil municipal de Paris semble avoir porté le dernier coup à l'institution des bataillons scolaires.

» C'est M. Lavy qui s'est chargé de l'exécution, en proposant, au nom de la commission du budget, une réduction de crédits de 95,000 francs sur ceux alloués aux écoles primaires pour l'entretien de ces bataillons.

» Après le rejet, par 37 voix contre 33, d'un amendement déposé par M. Alph. Hubert tendant au rétablissement intégral du crédit affecté aux bataillons, le Conseil, appelé à se prononcer sur le crédit réduit proposé par la commission, soit 51,500 fr., l'a repoussé par 23 voix contre 22 sur 45 votants, après un scrutin public à la tribune.

» De ce fait, les bataillons scolaires ont définitivement vécu. Personne, à coup sûr, dans l'armée, ne les regrettera.

» Nous espérons qu'à la place de ces bataillons inutiles on organisera des *compagnies d'instructeurs* dans lesquelles les jeunes gens ne seront admis qu'à partir de l'âge de 16 ans pour y recevoir les premiers principes de l'instruction militaire et non pour jouer aux soldats. »

#### LE COLONEL SERVIÈRE

Le colonel Servièrre, qui va prendre le commandement du 420<sup>e</sup> de ligne, à Sedan, en remplacement du colonel Lebel, est un de nos chefs de corps les plus jeunes et les plus distingués.

M. Servièrre est né à Montfaucon (Maine-et-Loire), le 21 décembre 1842; il s'est engagé à 17 ans. Il a fait au 4<sup>e</sup> zouaves la campagne du Mexique et de 1870; il combattit à Frœschwiller et reçut deux blessures à Sedan. Évadé de l'ambulance quelques jours plus tard, il termina la guerre au 23<sup>e</sup> corps, à la deuxième armée de la Loire.

Envoyé au Tonkin en 1884, comme commandant du 2<sup>e</sup> bataillon d'Afrique, il est resté dans l'Extrême-Orient jusqu'à ces derniers temps, c'est-à-dire pendant six ans, et a pris une part glorieuse aux plus dures opérations. C'est lui, notamment, qui livra le brillant combat de Phat-Cat (10 mai 1884) et qui réoccupa Langson (13 décembre 1885). Le colonel Servièrre compte 28 campagnes et plusieurs citations.

formidables entreprises industrielles qu'il créerait tôt ou tard. Les millions pleuvraient sur lui et sur sa famille, car Remo n'était pas égoïste et songeait aux siens.

De tels mirages illuminaient de joie son cerveau et il savourait une plénitude de sensations neuves encore, tandis que, les yeux égarés vers les lointains bleuâtres de la Seine et la silhouette du Mont-Valérien, il filait à toute vapeur dans le bien-être du compartiment de première où il s'allongeait, le *Jockey* à la main, paresseusement.

Mais la chance ne tarda pas à tourner. Remo, grisé par le succès, augmenta peu à peu ses dépenses et sema les louis au boulevard sans s'inquiéter des lendemains. Il dut forcer ses mises, puis jouant les outsiders à grosse cote il finit par perdre et se décaver totalement. Un soir, au retour d'Auteuil, il lui resta juste de quoi prendre une troisième pour Amiens; il la prit.

L'accueil de son père fut médiocrement tendre. Mme van Derben pleura toute une nuit. Finalement, le père décida d'envoyer son fils à la caserne.

(A suivre.)

#### L'EAU-DE-VIE NOUVELLE

Les rares propriétaires qui ont eux-mêmes distillé leurs vins blancs, cette année, ont reconnu que le produit nouveau était d'une finesse extrême, d'un velouté rare, ayant, en un mot, tout le bouquet de la vigne en fleur.

Depuis près de dix ans, on n'était pas arrivé à cette qualité extra. La récolte de 1890 renferme tous les éléments pour arriver au fin cognac: d'une vinosité moyenne, il a fallu huit barriques de liquide pour en faire une eau-de-vie. S'il en a fallu davantage pour les vins plus faibles, le rendement n'en a pas souffert, il a été même plus moelleux, en vertu de ce principe que la qualité est en raison directe des quantités à brûler.

En somme, eau-de-vie remarquable de 1890, que le commerce va marquer d'une étoile d'or sur le tierçon de Cognac.

(Tablettes des Charentes.)

#### BULLETIN FINANCIER

Paris, 3 janvier 1891.

Le marché garde bonne allure malgré la cherté des reports sur certaines valeurs. On traite le 3 0/0 à 95.25; le 4 1/2 0/0 à 104.20.

L'emprunt nouveau fait 2 fr. de prime. Donc, il vaut mieux attendre que le 3 0/0 revienne vers le pair de l'emprunt, c'est-à-dire à 93 et 94.

Nous retrouvons la Banque de Paris en grande fermeté à 857.

Le Crédit Lyonnais progresse de nouveau à 825.

La Banque d'Escompte consolide son avance à 572.

Le Crédit Mobilier reste en bonnes tendances à 430.

La Société Générale se tient sans changements à 496.25.

L'obligation des Chemins de fer de Porto-Rico est demandée à 275. Il serait difficile de trouver un cours d'achat plus avantageux pour une valeur garantie par l'Etat, rapportant 45 fr. par an et remboursables à 500 fr.

Les actions des Chemins de fer Portugais sont bien tenues à 575. Il faut prévoir de plus hauts cours.

Les Chemins Economiques font 446.50.

#### FAITS DIVERS

##### LES FRAIS DU PROCÈS EYRAUD

Le *Figaro* a dit dernièrement que les frais que le procès Eyraud-Bompard a coûtés au Trésor se sont élevés à 35,000 fr. environ; le *Temps* en donne le détail qui est assez curieux. Les dépenses commencent le 29 juillet 1889, jour où M. Landry a averti le commissaire de police du quartier de la disparition de son beau-frère, l'huissier Gouffé.

Enquête de la Sûreté à Paris jusqu'au jour où le juge clôt l'instruction..... 4.000

1<sup>er</sup> voyage de Jaume et M. Landry à

Millerey..... 400

2<sup>e</sup> voyage de Jaume avec M. Goron. 1.400

Voyage de Soudais et Houllier à Lon-

dres à propos de la malle..... 550

Voyage à Londres de M. Goron, avec

M. Guillaume et Jaume..... 2.000

Voyage avec Gabrielle, le juge, le gref-

fier, deux agents, à Lyon et environs... 700

Tournée de Soudais et Houllier à

travers l'Amérique..... 8.900

Voyage pour aller chercher Eyraud

arrêté à la Havane..... 6.000

Gratifications données par la famille

Gouffé..... 2.500

Diverses autres dépenses faites par

l'instruction, en dehors de celles ci-

dessus de la police..... 2.850

Plus les témoins entendus à l'instruction, les honoraires aux médecins experts, les frais

de l'instruction ouverte contre M. Remy Lau-

née, photographies, signalements, émoluments à l'architecte qui a levé le plan de l'appartement, — en tout 29,000 francs, auxquels il faut ajouter les frais d'audience s'élevant à 5,500 fr., — ce qui fait un total de 34,500 francs.

Dans un salon :

— Je ne comprends pas vraiment, dit une femme, le goût des hommes pour la calomnie; par exemple, on ne devrait jamais lire une lettre anonyme.

— Heu! heu! fait M. de Calino d'un air fin, ça dépend de qui elle vient!...

#### PILULES SUISSES!

Le médicament le plus populaire de France.

#### CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 4 Janvier 1891.

Versements de 134 déposants (25 nouveaux), 28,622 fr. ».

Remboursements, 19,369 fr. ».

La Caisse paie 3 fr. 50 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

#### Théâtre de Saumur

DIRECTION : SUREAU-BELLET

LUNDI 5 Janvier 1891

#### Lucie de Lammermoor

Grand opéra en 4 actes, musique de DONIZETTI.

#### M. Nelson à Angers

Nos confrères d'Angers annoncent l'arrivée prochaine du savant NELSON, qui obtient, sans opération, ni remède, des résultats surprenants de tous les troubles de la vue, par le seul emploi de ses verres combinés.

Nous ne saurions trop engager nos concitoyens dont la vue est troublée, faible, affaiblie, fatiguée, louche, etc., de profiter de la présence de M. NELSON dans notre région, pour lui rendre visite.

M. NELSON séjournera à Angers, du 8 au 10 de ce mois, au Grand Hôtel, de 10 heures à 4 heures.

NOTA. — Le système Nelson a toujours réussi chez les enfants qui louchent.

#### AVIS IMPORTANT POUR LA SANTÉ

40 Médecins des Hôpitaux de Paris ont constaté que le Sirop et la Pâte de Nafé de Delangrenier étaient les pectoraux les plus efficaces contre les rhumes, gripes, bronchites, irritations de poitrine et de gorge; sans sels d'opium, tels que morphine ou codéine, on les donnera sans crainte aux enfants atteints de toux ou coqueluche. Dépôts dans les Pharmacies.



#### LE SUBLIMIOR

FAIT DISPARAITRE CHEVEUX GRIS

ENLÈVE LES PELLICULES

ARRÊTE LA CHÛTE DES CHEVEUX

Seul Régénérateur anglais ne poissant pas

les cheveux et permettant de friser, donnant

progressivement depuis le blond jusqu'au plus

beau noir.

Le NIGER de HARRIS rend instanta-

nément aux cheveux et à la

BARBE leur nuance primitive par une seule

application tous les 15 jours.

LE NIGER 4/50. — INOFFENSIF

CHEZ PRINCIPAUX COIFFEURS, PARFUMIERS ET PHARMACIENS.

Entrepôt à PARIS: HARRIS, 13, Rue de Trévise

A Saumur, chez COUTARD, coiff<sup>r</sup> p<sup>r</sup>, 2, r. S<sup>t</sup>-Jean

Eviter les contrefaçons

#### CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

#### OUTILLAGE POUR AMATEURS

et INDUSTRIELS

Fournitures pour le Découpage

FABRIQUE de TOURS et SCIÉS-MÉCANIQUES

OUTILS de TOUTES SORTES - BOITES D'OUTILS

TIERSOT, 20<sup>e</sup>, rue des Gravilliers, 16, Paris

HORS CONCOURS 1889

Le Tarif-Album (250 pages, 600 grav.) franco contre 0<sup>e</sup>65.

#### ÉPICERIE CENTRALE

28, Rue Saint-Jean, Saumur

Pois sup<sup>er</sup>, la boîte, p<sup>r</sup> 6 personnes. 0.85

— — — 3 personnes. 0.50

Haricots verts supérieurs, la boîte,

pour 6 personnes..... 0.85

Haricots verts supérieurs, la boîte,

pour 3 personnes..... 0.50

Asperges de 4<sup>me</sup> qualité a boîte... 1.30

— très grosses d'Argenteuil... 2.50

Jardinière, Macédoine Fonds d'artichauts,

Tomates.

Choucroute de Strasbourg.

Nous appelons l'attention de nos clients

sur l'article *Poies gras* et *Pâtés de gibiers*

dont c'est la pleine saison, qui sont d'une

qualité tout à fait irréprochable.

Baisse de prix : Sucre, 4 fr. 05 le kilog.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M<sup>e</sup> HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

**Commune d'Antoigné**

**A AFFERMER**

PAR ADJUDICATION  
En 185 Lots

En la Mairie d'Antoigné, le DIMANCHE 18 JANVIER 1891, et les dimanches suivants, à une heure après midi,

**LES MARAIS**

De la commune d'Antoigné

D'une contenance totale de 417 hectares environ, comprenant, savoir :

Le Marais du Guédais, le Marais de l'Angle, le Marais de la Pallu, le Marais du Lac-Martin, le Marais des Gauches ou de la Maison-Rouge, la Friche de la Casse à Melé, le Carrefour de la Pierre et de la Ruelle de Coulon; celui de Bignon et celui de Lernay.

Ces marais sont divisés par lots de 22 ares.

Le bail sera fait pour neuf ans, aux conditions ordinaires.

L'adjudication commencera le dimanche 18 janvier par le Marais du Guédais, et continuera les dimanches suivants pour les autres marais.

S'adresser, pour avoir des renseignements, soit à la Mairie d'Antoigné, soit à M<sup>e</sup> HACAULT, notaire. (917)

**A Céder de suite**

Pour cause de santé (vieillesse)

**COMMERCE**

**De VINS en GROS**

A proximité d'une grande ville de l'Ouest. Bonne clientèle de campagne et jolis bénéfices.

S'adresser : Ch. D'HONT, rue Chevreul, 4, Angers. (933)

Etude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

**UN TERRAIN**

PROPRE A CONSTRUIRE

Situé à Saumur, rue de la Grise, D'une superficie de 400 mètres, joignant M. Lechat.

S'adresser, pour traiter, à M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire. (947)

**A Louer présentement**

**MAISON**

Située rue de l'Ancienne-Messagerie, n° 12.

S'adresser à M. FAYARON, rue de la Comédie. (822)

M<sup>e</sup> BRAC, notaire à Saumur, demande un PETIT CLERC, sachant très bien écrire.

**ÉTRENNES 1891**

**ÉPICERIE PARISIENNE**

IMBERT et Fils, 33, rue d'Orléans.

Dragées, depuis 80 cent. le 1/2 kil. — Pralines, depuis 1 fr. le 1/2 kil. — Assortiment de Bonbons surfin à 4 fr. 80 le 1/2 kil. — Assortiment extra fin, 2 fr. 50. — Fondants, Bonbons chocolat, Dragées et Pralines à la vanille, Marrons glacés (double vanille), le 1/2 kil., 2 fr. 50. — Fruits confits glacés.

Liqueurs (toutes sortes) : le litre, 1 fr. 50., 2 fr., 2 fr. 50 et 3 fr. — Guignolet Combiér, 2 fr. 35. — Liqueurs de grandes marques, bon marché exceptionnel. — Rhums naturels, depuis 2 fr. le litre. — Vins mousseux, Saumur et Champagne, Bordeaux et Bourgogne, crus et âges authentiques.

Assortiment le plus varié de Cartonages, Coffrets laques, Porcelaines et Vannerie fine.

**LEON FRESCO**

**CHIRURGIEN-DENTISTE**

68, Quai de Limoges

**SAUMUR**

Prix Modérés

**ÉPICERIE CENTRALE**

28 et 30, rue Saint-Jean

**Articles de Noël & du Jour de l'An**

**CONFISERIE MARRONS GLACÉS**

Bonbons de chocolat

Fruits glacés

GATEAUX

DE NOËL

\* \* \*

**ARTICLES**

DE LUXE

Bonbonnière cartonnage riche

Porcelaine, Faïence

VANNERIE

Et autres objets variés, etc.

Dans nos Magasins, à partir du 22 Décembre.

Les Boîtes, Cartonages et Sacs à Confiserie de la Maison ne portent aucun nom.

**MAISON P. ANDRIEUX**

**Hôtel-Restaurant des Trois-Ancre**

Ancienne Maison GUÉRINEAU

**LIGNAIS, Succ<sup>r</sup>**

Place de l'Hôtel-de-Ville, 11 et 12, SAUMUR

Table d'hôte très confortable à 2 fr. 25 et à 2 fr. 50

Excellents vins rouges et blancs

Déjeuners et Dîners à la carte et à prix fixe, depuis 1 f. 50 et 2 fr.

**PENSION DEPUIS 60 FR.**

SALONS & CABINETS PARTICULIERS

Dîners sur commande. — On porte à domicile

**PRIX MODÉRÉS**

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

**CH. FAY, Inventeur**

9, Rue de la Paix, PARIS

Et chez tous les Coiffeurs et Parfumeurs.

SE DÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS

**VELOUTINE**

**CH. FAY, Inventeur**

9, Rue de la Paix, PARIS

Et chez tous les Coiffeurs et Parfumeurs.

EXIGER le MARQUE de FABRIQUE ET LE TIMBRE DE GARANTIE DE L'UNION DES FABRIQUES.

**CHEMINS DE FER --- GARES DE SAUMUR**

**LIGNE DE L'ÉTAT**

**PARIS — SAUMUR — BORDEAUX**

STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Expr. soir	Omn. soir
Paris					7 55		12 50	7 55	8 30	11 25
Chartres	6 »				9 34	10 12	2 51	9 41	10 12	1 23
Château-du-Loir	10 13				12 22	1 58	6 35	12 28	1 8	4 51
Noyant-Méon	11 20				1 5	3 8	7 40	1 13		5 54
Liniers-Bouton	11 29					3 17	7 49			6 4
Vernantes	11 43					3 30	8 »			6 14
Blou	11 54					3 41	8 10			6 24
Vivv	12 2					3 49	8 17			6 34
SAUMUR (Orl.)										
(arrivée)	12 15				1 38	4 2	8 29	1 48	2 22	6 42
(départ)	12 23				1 44	4 14	8 34	1 54	2 28	6 53
Nantilly (arrivée)	12 31					4 22	8 41			7
SAUMUR (Etat)										
(arrivée)	12 41					4 34	8 51			7 11
(départ)		8 31	10 37			4 41	8 30			6 50
Nantilly (départ)		8 37	10 44			4 23	8 43			7 3
Chacé-Varrains		8 47	10 52			4 29	8 49			7 9
Brézé-Saint-Cyr		9 11				4 37	8 56			7 17
Montreuil-Bellay		9 41	11 24		2 15	4 57	9 14	2 25	2 59	7 33
Thouars		10 17	11 57		2 44	5 51	9 40	2 52	3 28	8 14
Niort					3 58	4 30	8 42	4 40	5 20	11 40
Saintes					6 24	11 52		6 22	7 53	2 22
Bordeaux					9 52	4 18		9	11 13	4 54

**BORDEAUX — SAUMUR — PARIS**

STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Omn. matin	Mixte soir	Expr. soir	Expr. soir	Omn. soir
Bordeaux					5 40		8 20			3
Saintes					7 12	9 9	11 39			6 40
Niort	5 25				9 42	10 51	2 5	5 35	8 10	8 30
Thouars	8 35	6 5			12 12	12 45	1 35	4 15	8 40	10 10
Montreuil-Bellay	9 40	6 57				1 7	2 37	5 1	10 32	11 15
Brézé-Saint-Cyr	9 59	7 18					2 51	5 16	9 41	
Chacé-Varrains	10 11	7 27					2 58	5 24	9 50	
Nantilly (arrivée)	10 16	7 32					3 3	5 29	9 55	
SAUMUR (Etat)										
(arrivée)	10 22	7 45			Mixte matin		3 13	5 42	10 3	
(départ)		7 25	11 25				2 52	5 20		
Nantilly (départ)		7 36	11 36				3 4	5 31		
SAUMUR (Orl.)										
(arrivée)		7 47	11 44		1 34	3 12	5 39		10 59	11 46
(départ)		7 57	11 54		1 39	3 16	5 43		11 7	11 53
Vivv		8 11	12 10			3 28	5 57			
Blou		8 20	12 19			3 36	6 6			
Vernantes		8 33	12 33			3 47	6 19			
Liniers-Bouton		8 46	12 45			3 58	6 31			
Noyant-Méon		9 1	12 58		2 15	4 10	6 45		11 44	
Château-du-Loir		10 22	2 4		2 55	5 22	7 58		12 33	1 12
Chartres		2 47			5 56	9 26	12 4		3 26	4 5
Paris		5 50			7 30	11 50	2 27		5 10	5 45

**SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON**

STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	Mixte soir	Omn. matin	Omn. soir	Mixte matin	Mixte soir
Saumur	7 52	11 16	4 31		7 41	4 34	9 5	
Port-Boulet	8 40	12 20	6 50		8 39	4 56	9 45	
Chinon	9 4	1	7 14		9 4	7 6	10 32	

**SAUMUR — BOURGUEIL**

STATIONS	Omn. matin	Omn. soir						
Saumur	7 52	11 16	4 31		7 55	11 50	3 30	
Port-Boulet	8 44	1 10	5 10		8 15	12	3 40	
Bourgueil	8 54	1 20	5 20		9 4	12 33	4 5	

**POITIERS — MONTREUIL — DOUÉ — ANGERS**

STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Marc. matin	Omn. matin	Mixte soir
Poitiers			6 5	6 45	12 53
Moncontour			7 41	10 47	2 42
Loudun			8 42	1 39	3 56
Montreuil (ar.)			9 19	3 21	4 35
(dép.)	6 50	9 27	4 20	4 59	9 30
le Vaudelnay	7 2	9 39	4 46	5 10	9 43
Baugé	7 14	9 51	5 30	5 21	9 56
Doué	7 22	9 58	6 16	5 29	10 5
Loudun	7 45	10 20	7 5	5 49	10 30
Martigné	9 12	11 45	10 7	7 12	
Angers					

**ANGERS — DOUÉ — MONTREUIL — POITIERS**

STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Marc. matin	Omn. matin	Omn. soir
Angers	4 40		7 30	11 48	6 30
Martigné	6 1	8 26	11	1 12	8 4
Doué	6 24	8 55	14 54	1 35	8 13
Baugé	6 32	9 5	12 16	1 44	8 28
le Vaudelnay	6 39	9 13	12 34	1 51	8 37
Montreuil (ar.)	6 48	9 26	12 51	2 1	8 54
(dép.)	7 38		1 26	2 21	9 17
Loudun	8 24		4 14	3 10	10 14
Moncontour	8 56		6 10	3 43	10 49
Poitiers	10 33		10 40	5 22	12 17

**LIGNE D'ORLÉANS**

**NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS**

STATIONS	Direct. mixte soir	Omn. mixte matin	Expr. mixte matin	Omn. mixte soir	Expr. mixte soir	Omn. mixte matin	Expr. mixte soir	Omn. mixte soir	Expr. mixte matin
Nantes d.	10 47			8 25	8 52	12 7	3 10	3 10	7 35
Angers d.	2 14	6 30	10 27	12	2 57	5 10	5 20	9 35	
La Ménitrie	2 47	7 10	10 49	12 37	3 42	5 35	6 10	10 1	
Les Rosiers		7 19	10 56	12 46	3 52		6 23		
St-Clément		7 26		12 53	3 59		6 32		
St-Martin		7 33		12 59	4 7		6 41		